



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 16 novembre 2017 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents: Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Etaient également présents : Judith Raoul-Duval (suppléante, sans voix délibérative) et Jean-Paul Le Divenah (suppléant, sans voix délibérative).

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la réunion du 31 octobre 2017 :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Le PV de la réunion du 31 octobre 2017 est approuvé.

2 - Décision portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable :

Etaient présents et ont participé au débat : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier, Jean-Jacques Lafitte, Judith Raoul-Duval (suppléante, sans voix délibérative) et Jean-Paul Le Divenah (suppléant, sans voix délibérative).

Suite à la nomination de Jean-Paul Le Divenah comme membre suppléant de la MRAe, par arrêté ministériel en date du 16 octobre 2017, la MRAe, membres titulaires et membres suppléants, a réexaminé la décision en date du 2 mars 2017 (publiée sur le site de la MRAe), pour voir s'il était nécessaire de la modifier. A l'unanimité des membres titulaires et suppléants, il est décidé de ne pas la retoucher, et de traiter dans une décision séparée (ci-après) la question de la délégation de compétence dans le cas des modifications de PLU.

3 - Délégation permanente donnée au président de la MRAe ou, en son absence, à un autre membre permanent du CGEDD, membre titulaire ou suppléant de la MRAe, pour les décisions portant modification de PLU

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence permanente est donnée à Christian Barthod, président de la MRAe, ou, en son absence, à un autre membre permanent du CGEDD, membre titulaire (Nicole Gontier) ou suppléant de la MRAe (Jean-Paul Le Divenah), pour toutes les décisions portant modification de PLU dès lors qu'elles sont identifiées par la MRAe comme présentant un enjeu de niveau 1 ou 0 au sens de l'article 3, V et VII de la convention passée entre la MRAe et la DRIEE.

Il est également décidé que, dans ce cas de figure, les projets établis par le délégataire ne feront pas l'objet d'une consultation au sein de la MRAe.

4 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Christian Barthod, président de la MRAe, pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : 1) Pringy (77) ; 2) Lagny-sur-Marne (77) ; 3) Mareil-Marly (78)
4) Flagy (77) ;

Cas particulier des modifications de PLU : Septeuil (78) (catégorie 2) ;

Cas par cas autres plans et programmes : 1) ZA Doue (77) ; 2) ZA Courpalay (77) ; 3) ZA ; Marne-et-Gondoire (77) ; 4) Saint-Jean-de-Beauregard (91)

Nicole Gontier, pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : 1) Mitry-Mory (77) ;

Cas par cas autres plans et programmes : 1) AVAP Lagny-sur-Marne (77) ;

5 – Régularisation de la délégation donnée pour la décision concernant la modification du PLU de Viroflay (78)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence a été donnée à Christian Barthod pour le dossier suivant : modification du PLU de Viroflay (78), compte tenu de la date limite d'adoption de la décision et sur la base des réponses données par les membres de la MRAe à la consultation lancée par le président de la MRAe le 3 novembre 2017 sur la question de lui donner délégation de compétence, et du constat d'une majorité qui a donné son accord avant le 10 novembre.

6 – Retour sur les décisions prises et l'avis adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 3 décisions de cas par cas prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

7 – Désignation de rapporteurs pour des avis

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Désignation d'un rapporteur pour les deux avis portant sur les deux MECDU liées au PIG portant sur la carrière Calcia (communes de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt, 78), à rapporter lors de la réunion MRAe du 18 janvier 2018 : Christian Barthod ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU de Palaiseau (91) (soumis à EE par une décision MRAe), à rapporter lors de la réunion du 1^{er} février 2018 : Jean-Jacques Lafitte ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU de Courances (91), à rapporter lors de la réunion du 1^{er} février 2018 : Jean-Paul Le Divenah ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU de La Boissière-Ecole (78), à rapporter lors de la réunion du 1^{er} février 2018 : Judith Raoul-Duval ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU d'Angervilliers (91), à rapporter lors de la réunion du 1^{er} février 2018 : Nicole Gontier ;

8 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de Varennes-sur Seine (77)

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Nicole Gontier, Jean-Jacques Lafitte et Judith Raoul-Duval.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU de Varennes-sur Seine (77) est adopté.

9 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Cannes-Ecluse (77)

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Nicole Gontier, Jean-Jacques Lafitte et Judith Raoul-Duval.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU de Cannes-Ecluse (77) est adopté.

10) Traitement des demandes de cadrage préalable formel sans question précise

Etaient présents : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

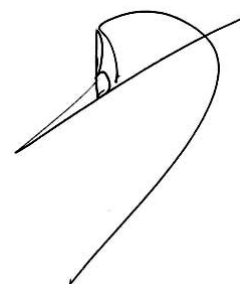
La MRAe constate qu'un grand nombre de demandes de cadrage préalable formel n'apporte aucun élément permettant d'apprécier les besoins spécifiques du requérant en matière d'évaluation environnementale du projet de plan ou programme, ce qui ne permet pas à la DRIEE de présenter à la délibération de la MRAe d'Île-de-France une proposition de note de cadrage présentant une valeur ajoutée par rapport à la contribution de l'État au titre du porter à connaissance. Or la valeur ajoutée d'un cadrage préalable de la MRAe réside dans les réponses que la MRAe pourrait apporter, indépendamment du dire de l'État, à des questions particulières, notamment en termes de méthode sur la conduite du processus d'évaluation environnementale du plan ou programme concerné.

Dans ce contexte, la MRAe décide que, dans le cas où une demande de cadrage préalable formel ferait seulement référence de manière indifférenciée au « *degré de précision des informations que doit contenir le rapport de présentation* », sans mentionner aucune question précise, ni apporter aucun élément permettant d'apprécier les besoins spécifiques du requérant, elle ne donnera pas suite à la demande. Elle demande à la DRIEE d'en informer alors les porteurs de plans et programme, en leur rappelant la possibilité de compléter leur saisine de la MRAe d'Île-de-France sur la base de questions précises relatives à l'évaluation environnementale et au rapport de présentation du plan ou programme, accompagnée d'un bref dossier présentant le territoire concerné et des principales orientations envisagées pour le plan ou programme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45

Fait à La Défense, le 16 novembre 2017

Le président de la MRAe, président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, flowing script that starts with a small loop and ends with a long, sweeping tail.

Christian Barthod